



AVIS PUBLIC
DÉROGATIONS MINEURES
Assemblée régulière du 1^{er} novembre 2022

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil municipal de Saint-David étudiera, lors de l'assemblée régulière du 1^{er} novembre 2022 à compter de 20 heures à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, située au 16, rue Saint-Charles la demande de dérogations mineures relative à l'immeuble suivant :

Propriété formée par le lot 5 250 820 du Cadastre du Québec, située sur la rue Saint-Charles. Ladite demande de dérogations mineures a pour effet d'autoriser :

- La diminution de la marge de recul avant de trois bâtiments principaux projetés à 6,15 mètres (20,18 pieds). Le règlement de zonage numéro 550-2012 prévoit une marge de recul avant de 9,1 mètres (29,86 pieds) pour tout bâtiment principal situé dans la zone C2.

Prenez avis que toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande à l'endroit, heure et date indiqués ci-haut.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.)

Donné à Saint-David, ce 6 octobre 2022.

Marc McDuff
Directrice général et greffier-trésorier